

# 5.

## Institutions financières

---

- 5.1 Avis et communiqués
  - 5.2 Réglementation et lignes directrices
  - 5.3 Autres consultations
  - 5.4 Avis d'intention des assujettis et autres avis
  - 5.5 Sanctions administratives
  - 5.6 Protection des dépôts
  - 5.7 Autres décisions
-

## 5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

### 5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

#### 5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

##### LA COMPAGNIE D'ASSURANCE UNITED AMERICAN

###### Avis de demande de révocation volontaire et complète d'une autorisation

Conformément à l'article 170 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, La Compagnie d'assurance United American (nom utilisé au Québec par United American Insurance Company) (« United American ») a demandé la révocation complète de son autorisation d'exercer l'activité d'assureur au Québec.

Depuis le 31 décembre 2022, United American a cessé d'exercer ses activités d'assurance dans toutes les catégories pour lesquelles il était autorisé :

- Assurance sur la vie
- Assurance contre la maladie ou les accidents

Les obligations issues des contrats conclus en conformité avec l'autorisation dont United American demande la révocation ont été transférées à :

- Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie  
(nom utilisé au Québec par Assumption Mutual Life Insurance Company)  
770, rue Main, CP 160,  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8L1

L'Autorité fera droit à la demande si United American satisfait les conditions de la *Loi sur les assureurs*. L'avis de décision sera publié au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 17 août 2023

## 5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

## 5.6 PROTECTION DES DÉPÔTS

Aucune information.

## 5.7 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.